

Parmi nos autres sujets de préoccupation, je voudrais mentionner la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Nous estimons que certains changements devront être apportés à cette mesure en ce qui concerne les conjoints.

Il se pose également de graves problèmes dans le cas des anciens prisonniers de guerre. Lorsque notre comité se réunira prochainement, nous lui demanderons de réviser le montant des indemnités versées aux prisonniers de guerre afin d'augmenter les taux de base. Nous savons aujourd'hui que tous les prisonniers de guerre qui ont été détenus pendant de longues périodes connaissent de graves problèmes de santé.

Je crois savoir qu'il y a eu des retards dans l'achat des terres à l'Île-du-Prince-Édouard. Il y a également des retards de construction. J'espère que cela ne se répercutera pas sur les anciens combattants et leurs associations dans tout le pays.

Malheureusement, le ministre suppléant est absent. Il est regrettable qu'il n'ait pas été prévenu que cette motion serait mise à l'étude aujourd'hui. Je ne vois même pas son secrétaire parlementaire et je me demande qui va répondre au nom du ministère des Affaires des anciens combattants. J'espère que le gouvernement fera revenir le ministre, ou du moins son secrétaire parlementaire pour dissiper les craintes que nous inspire la perspective du transfert à l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention au départ de prendre la parole au sujet de cette motion, mais l'éloquence de mes collègues et l'importance du sujet m'y ont poussé. Je ferai donc quelques brèves remarques, si vous le permettez, monsieur l'Orateur, étant donné notamment que la ville de Charlottetown, où le ministère des Affaires des anciens combattants doit aller s'installer, fait partie de ma circonscription.

J'approuve généralement la plupart des causes que défend le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt). Mais dans ce cas-ci, je me sens obligé de m'opposer aux sentiments qui motivent sa motion car, malgré tout le respect que je lui dois, je la considère comme une tentative mal déguisée pour s'opposer au principe du transfert du ministère vers ma circonscription et donc vers ma province. C'est un sentiment auquel je m'oppose de tout cœur.

Diverses personnes qui s'opposent au transfert du ministère à Charlottetown le font pour un certain nombre de raisons. A mon avis, elles ne sont généralement pas fondées. J'aimerais en parler dans le cadre de mon intervention.

Mais auparavant, je tiens à souligner les raisons positives qui justifient le transfert de ce ministère et, en fait, d'autres ministères, d'Ottawa à d'autres centres, notamment dans ma région. La première raison qui me vient à l'esprit, et ce n'est pas nécessairement la plus importante, c'est l'avantage que peut procurer la décentralisation du gouvernement en tant qu'employeur. Nous pensons fréquemment qu'il est indispensable que les services gouvernementaux se trouvent à Ottawa-Hull ou dans ce que l'on appelle la Région de la capitale nationale, ou, en l'occurrence, dans le Canada central. Or, aucune loi écrite n'oblige le gouvernement fédéral, c'est-à-dire les principaux ministères et organismes fédéraux, à être situés à Ottawa ou dans la Région de la capitale nationale.

Affaires des anciens combattants

Le gouvernement en tant qu'employeur offre de nombreux avantages outre ses services. Il crée des emplois et des richesses. Cela fait tourner l'économie. Rien ne justifie que ces avantages reviennent exclusivement au centre du Canada. En matière d'unité nationale, il est de loin préférable pour le pays que d'autres régions, et non pas seulement le centre, profitent de la présence du gouvernement en tant qu'employeur.

● (1730)

En deuxième lieu, c'est un avantage, à mon avis, que de rapprocher le gouvernement autant que possible des citoyens qu'il sert. N'oublions pas que les Canadiens ne vivent pas en Ontario et au Québec uniquement. Les Canadiens de l'Ouest et de l'Atlantique sont aussi loyaux que leurs concitoyens du Centre et, par conséquent, méritent tout autant de recevoir des services aussi rapidement que possible dans la région où ils habitent.

Je frémis chaque fois que le gouvernement manifeste l'intention de priver des régions comme la mienne des services d'organismes importants, comme le Canadien National, et je demeure horrifié à l'idée des répercussions de pareilles initiatives sur l'unité nationale. Cela signifie que la présence du gouvernement fédéral se fait sentir de moins en moins dans des régions comme l'Atlantique. Tout comme pour le retrait du Canadien National et d'autres sociétés de la Couronne de la région de l'Atlantique et de certaines régions de l'Ouest, je m'oppose également à toute mesure qui empêcherait les transferts dont nous traitons en ce moment.

Le principe de la décentralisation, préconisé par le gouvernement, est valable quand il peut être appliqué sans faire perdre d'avantages aux citoyens auxquels les services visés sont destinés.

Rien n'indique que le transfert du ministère des Affaires des Anciens combattants d'Ottawa à Charlottetown prive un seul de nos anciens combattants des services de ce ministère.

Le fait est que nous avons maintenant des systèmes de communication tellement complexes et tellement perfectionnés que les fonctionnaires peuvent dépouiller des demandes et les juger, peu importe d'où elles viennent au Canada. Le fait qu'un ministère soit situé à Charlottetown, au Yukon, à Ottawa ou à Tomboucton n'a aucun rapport avec la qualité ou la rapidité du service.

La troisième raison pour laquelle je ne suis pas particulièrement enthousiaste à propos de la motion, c'est que le gouvernement fédéral doit être le plus visible possible pour tous les Canadiens. Cela se rapproche d'ailleurs de ce que j'ai dit il y a quelques instants à propos du fait que des organismes comme le Canadien National quittent des régions comme la mienne. Chaque fois que le CN ferme un bureau dans la région de l'Atlantique, chaque fois qu'Air Canada supprime un de ses services dans ma région, chaque fois que le gouvernement fédéral regroupe ses services dans des centres clés et des régions métropolitaines importantes au détriment de petites localités comme Charlottetown, cela détache davantage les habitants de ces localités du gouvernement fédéral.